

RÉUNION DU CONSEIL 8 MARS 2016

Mardi, le 8^e jour du mois de mars 2016, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 20 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;
M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2016
4. Approbation des comptes et salaires
5. Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC des Chenaux
6. Compte-rendu des dossiers des élus
7. Affaires nouvelles
 - 7.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Paiements par Accès D - Approbation de la liste des fournisseurs
 - b) Reconduction du contrat d'entretien ménager
 - c) Vente d'immeubles pour non-paiement des impôts fonciers
 - d) Acte de résiliation de servitude - Signature
 - e) Adjudication - Contrat d'offre de refinancement du règlement numéro 04-07-2010
 - f) Concordance et courte échéance du règlement numéro 04-07-2010
 - 7.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a) Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge
 - 7.3. TRANSPORT
 - a) Programme - Réhabilitation du réseau routier local
 - b) Entretien du chemin des Érables
 - 7.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Formation traitement d'eau souterraine - Approbation de la dépense

7.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Adjudication - Contrat de services professionnels - Conseils techniques en génie civil
- b) Adjudication - Contrat de services professionnels - Développement résidentiel (plan et devis)

7.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Protocole d'entente - Aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade

7.7. AUTRES

- a) Mai, mois de l'arbre et des forêts
- b) Demande d'aide financière - Mois de la jonquille
- c) Fondation canadienne Espoir jeunesse - Demande d'autorisation de porte-à-porte
- d) Demande d'aide financière - Moisson Mauricie - Centre-du-Québec
- e) Demande d'aide financière - Festival des sucres de Saint-Prosper
- f) Demande de conteneur à déchets - Période des sucres
- g) Publicité pour spectacle club patinage artistique

7.8. CORRESPONDANCES

7.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

7.10. Période de questions diverses

7.11. Clôture de la séance

2016-03-24

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ER FÉVRIER 2016

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 1er février 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-25

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de février, portant les numéros 8701 à 8703, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 1954 à 1968 inclusivement, pour une somme globale de 40 782,00 \$. Les comptes à payer portant les numéros 8704 à 8738 inclusivement et totalisant la somme de 20 905,80 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

5. **COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAU**

Le maire, Michel Grosleau, fait un compte-rendu de la réunion.

6. **COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

Les élus municipaux font un compte-rendu de leurs dossiers respectifs.

7. **AFFAIRES NOUVELLES**

7.1 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2016-03-26

7.1.a) PAIEMENTS PAR ACCÈS D - APPROBATION DE LA LISTE DES FOURNISSEURS

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la directrice générale à effectuer, par traitement automatique, le paiement des fournisseurs suivants :

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
Bell Mobilité cellulaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST)
Télus Québec
Hydro-Québec
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
Bell Mobilité Pagette
Visa Desjardins
Revenu-Québec
Receveur général du Canada
Commission scolaire Chemin-du-Roy
Télus Mobilité
MRC des Chenaux
Croix bleue
Kubota
Aon Hewitt
Groupe Ultima inc.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-27

7.1.b) RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire le contrat d'entretien ménager de l'année en cours avec Monsieur René Dessureault, Services multiples, jusqu'au 31 mars 2017.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-28

7.1.c) VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE faire parvenir à la MRC des Chenaux, la liste des contribuables ayant un solde de cinquante dollars (50,00 \$) au 31 décembre 2014, telle que

présentée au Conseil.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-29

7.1.d) ACTE DE RÉSILIATION DE SERVITUDE - SIGNATURE

La conseillère, Madame Thérèse Gravel, mentionne qu'elle se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-11-401 adoptée le 2 novembre 2015, relativement à l'annulation d'une servitude affectant le lot 98-3;

CONSIDÉRANT qu'un acte notarié est nécessaire pour procéder à la résiliation de cette servitude;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain convienne avec les propriétaires actuels du lot 98-3, Madame Thérèse Gravel et Monsieur Prudent Cossette, de résilier les conditions de l'acte constitutif d'une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial, reçu devant M^e Jean-Paul Rousseau, notaire, le 11 juin 1998, sous le numéro 6143 de ses minutes et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain, le 15 juin 1998, sous le numéro 385 089, afin que ces servitudes soient éteintes sur les immeubles y désignés, c'est-à-dire, deux parties du lot QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (Ptie 98) et une partie du lot CENT CINQ (Ptie 105) du cadastre de la Paroisse de Saint-Prosper, circonscription foncière de Champlain, appartenant à la municipalité, ainsi que sur le lot TROIS de la subdivision du lot QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (98-3) du même cadastre;

QUE Me Martine Baribeau, notaire à Ste-Geneviève-de-Batiscan, soit mandatée pour procéder à la préparation et la publication de l'acte de résiliation à intervenir;

QUE les frais et honoraires de l'acte de vente notarié à intervenir soient à la charge de la municipalité;

QUE le maire et la directrice générale soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, tous les documents nécessaires à la réalisation de cet acte de résiliation de servitude.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-30

7.1.e) ADJUDICATION - CONTRAT D'OFFRE DE REFINANCEMENT DU RÉGLEMENT NUMÉRO 04-07-2010

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux, pour son emprunt par billets, en date du 15 mars 2016, au montant de 807 500,00 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-07-2010. Ce billet est émis au prix de **100.00 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

152 400,00 \$	2.56 %	15 mars 2017
156 800,00 \$	2.56 %	15 mars 2018

161 400,00 \$	2.56 %	15 mars 2019
166 000,00 \$	2.56 %	15 mars 2020
170 900,00 \$	2.56 %	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-31

7.1.f) CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE DU RÉGLEMENT NUMÉRO 04-07-2010

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain souhaite emprunter par billet, un montant total de 807 500,00 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
04-07-2010	807 500,00 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 807 500,00 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 04-07-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	152 400,00 \$
2018	156 800,00 \$
2019	161 400,00 \$
2020	166 000,00 \$
2021	170 900,00 \$(à payer en 2021)
2021	0 \$ (à renouveler)

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-03-32

7.2.a) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge prend les dispositions nécessaires afin de s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité civile au Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain s'engage à verser une contribution annuelle à la Croix-Rouge, couvrant les trois prochaines années, soit de 2016 à 2019, comme suit:

2016-2017 : 150,00 \$

2017-2018 : 160,00 \$

2018-2019 : 160,00 \$

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.3 TRANSPORT

2016-03-33

7.3.a) PROGRAMME - RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain a pris connaissance des modalités d'application du volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-34

7.3.b) ENTRETIEN DU CHEMIN DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT la demande déposée au bureau municipal, le lundi 7 mars 2016, de la part des propriétaires de lots situés en bordure du chemin des Érables;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette demande est que la municipalité procède à l'entretien du chemin des Érables;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà statué à cette même demande à sa séance régulière du 12 janvier 2016, par la résolution numéro 2016-01-7;

CONSIDÉRANT que le conseil ne peut toujours pas donner suite positivement à cette demande pour l'année 2016, n'ayant pas le budget nécessaire;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il est tout de même nécessaire de se pencher à nouveau sur cette demande en 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la demande soit reçue par le conseil et qu'elle soit à nouveau soumise aux discussions lors de l'établissement du budget 2017.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2016-03-35

**7.4.a) FORMATION TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE
APPROBATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf de regrouper des municipalités afin de tenir une formation en traitement d'eau souterraine pour les employés concernés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'inscrire la municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain à cette formation pour un coût total de 3 294,49 \$ (taxes incluses).

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2016-03-36

**7.5.a) ADJUDICATION - CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS - CONSEILS TECHNIQUES EN GÉNIE CIVIL**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Techni-Consultant, datée du 5 janvier 2016, présentée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que les services d'une firme de conseils techniques en génie civil seraient un grand atout pour le bon déroulement des nombreux dossiers de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil accepte l'offre de services telle que présentée.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-37

**7.5.b) ADJUDICATION - CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL (PLAN
ET DEVIS)**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir les services d'une firme de génie-conseil, concernant les plans, le devis et la surveillance des travaux pour le futur développement résidentiel;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour des services professionnels - Plans, devis et surveillance, développement résidentiel, dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 février 2016 et que quatre firmes invitées ont déposé leurs soumissions;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé afin d'évaluer les offres reçues;

CONSIDÉRANT les résultats d'appel d'offres suivants;

Génicité	24 834.60 \$
Gémeil	34 777.06 \$
Stantec	36 906.98 \$
Pluritec	37 723.30 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité accorde le contrat à la firme d'ingénieurs-conseils Génicité pour un montant de 24 834.60 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.6 LOISIR ET CULTURE

2016-03-38

7.6.a) PROTOCOLE D'ENTENTE - ARÉNA DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna est échu;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite renouveler l'entente pour une période d'un an, soit pour la saison 2015-2016, au montant de 270,00 \$ par utilisateur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter le protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.7 AUTRES

2016-03-39

7.7.a) MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT l'activité annuelle, LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS, mis sur pieds par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, en collaboration avec le ministère des Forêts, Faune et Parcs du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain bénéficiera gratuitement de cent plants d'arbres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater le maire, Monsieur Michel Grosleau, le conseiller Monsieur Michel Croteau et le conseiller Monsieur Louis-Philippe Gravel à la distribution des cent plants d'arbres offerts gratuitement à la population de Saint-Prospér-de-Champlain;

DE tenir cette activité le 14 mai 2016, dans la cour de l'hôtel de ville.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-40

7.7.b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOIS DE LA JONQUILLE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE ne pas donner suite à cette demande d'aide financière.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-03-41

7.7.c) FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE DEMANDE D'AUTORISATION DE PORTE-À-PORTE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De ne pas donner d'autorisation de porte-à-porte à la Fondation canadienne Espoir jeunesse.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

2016-03-42
7.7.d) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON MAURICIE
CENTRE-DU-QUÉBEC

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE répondre négativement à la demande de commandite de Moisson Mauricie.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

2016-03-43
7.7.e) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL DES
SUCRES DE SAINT-PROSPER

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder une aide financière de 750.00 \$ au Comité du Festival des sucres de Saint-Prospér et de prendre les fonds à même le montant budgété à cette fin.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

2016-03-44
7.7.f) DEMANDE DE CONTENEUR À DÉCHETS - PÉRIODE
DES SUCRES

CONSIDÉRANT la demande déposée au bureau municipal, le lundi 7 mars 2016, par des propriétaires de lots situés en bordure du chemin des Érables;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette demande est de rendre disponible un conteneur à déchets pour la période des sucres 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil accepte cette demande pour la période couvrant l'année 2016.

QUE le conseil tient à insister sur le fait que ce conteneur doit être utilisé que pour des déchets domestiques et que des procédures seront prises en ce sens.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

2016-03-45
7.7.g) PUBLICITÉ POUR SPECTACLE CLUB PATINAGE
ARTISTIQUE

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'acheter une publicité dans le programme souvenir, pour le spectacle annuel du Club de patinage artistique La Pérade, au coût de 25,00 \$.

Vote demandé par Michel Grosleau Adoptée

7.8 CORRESPONDANCES

7.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

7.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

**7.11 2016-03-46
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De clore la séance à 8 h 50.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Francine Masse
Directrice générale et
secrétaire-trésorière